

Facture consulaire. Certains pays, et ce particulièrement en Amérique latine, exigent une facture consulaire. Il s'agit en général d'un formulaire que l'on peut se procurer au consulat, et qui doit être soumis à l'agent en poste pour qu'il y appose son visa.

Certificat d'origine. Le but du certificat d'origine est de déterminer l'endroit où les marchandises ont été fabriquées et quel est leur statut par rapport aux tarifs préférentiels ou aux droits conventionnels. Nombreux sont les pays du Commonwealth qui exigent ce document. L'origine des marchandises doit être certifiée par la chambre de commerce locale.

Le certificat de valeur. Les valeurs indiquées sur une facture doivent souvent être confirmées par un certificat signé par un exportateur déclarant que la facture contient une indication exacte et complète du prix versé pour ces marchandises. Il s'agit simplement d'une déclaration faite par l'exportateur.

Certificat d'inspection. Certains types de marchandises nécessitent un certificat d'inspection.

Certificat d'hygiène ou phytosanitaire. De nombreux pays exigent un certificat d'hygiène ou un certificat sanitaire pour les animaux, les produits d'animaux (y compris le poisson), les plantes ou les produits agricoles.

Liste de colisage. Une liste de colisage doit quelquefois accompagner la facture commerciale lorsque plusieurs unités du même produit sont expédiées ou lorsque les quantités, les poids ou les contenus des caisses varient.

Licence d'importation. De nombreux pays exigent d'un importateur qu'il obtienne une licence d'importation. Avant d'expédier des marchandises, assurez-vous toujours que votre client s'est conformé aux règlements concernant les licences d'importation dans son pays. Vous devez indiquer le numéro de licence d'importation sur tous vos documents, faute de quoi vous pourriez ne pas être payé dans la devise de la vente.

Déclaration d'exportation B13. Un formulaire de déclaration à la sortie est exigé lorsque les expéditions dépassent 500 \$ ou lorsqu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'exportation.

Licence d'exportation. Des licences d'exportation sont nécessaires uniquement pour les exportations vers les pays énumérés sur la Liste des pays visés, et pour les produits et les techniques figurant sur la Liste des marchandises d'exportation contrôlée.